

L'ARS Auvergne Rhône-Alpes a consacré une journée à la maîtrise de l'énergie



L'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes organisait le 24 mars dernier, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), sa deuxième rencontre sur la maîtrise énergétique des établissements sanitaires et médico-sociaux, afin de partager conseils et expériences.

Les établissements de santé sont en effet de gros consommateurs d'énergie. La preuve, les hôpitaux français consomment 5% de la consommation totale de gaz au niveau national. La cuisine, la blanchisserie, la stérilisation, la radiologie, les laboratoires internes et les blocs opératoires sont particulièrement énergivores.

Cette deuxième rencontre organisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a permis d'aborder les questions de coût d'exploitation et de maintenance, l'achat d'énergie, la valeur énergétique de la construction, ou encore le soutien à la filière solaire thermique collectif dans le secteur de la santé. *"Des opérations simples peuvent améliorer la facture d'énergie et le bilan des émissions de CO2"*, explique le communiqué de l'ARS.

Les dispositifs d'aide à la maîtrise d'énergie et les formations proposées par l'Ademe ont également été présentés. Des professionnels-experts, architectes ou ingénieurs thermiques, ont présenté des réalisations de constructions neuves ou de rénovations de bâtiments, effectuées dans les établissements de la région, en intégrant la dimension de la maîtrise énergétique.

La labellisation "*bâtiment bas carbone*" (BBCA) a été exposée par Véronique Magnière, responsable du pôle bâtiments durables chez Artelia, *"avec la dimension du coût de possession qui intègre la totalité du coût du bâti de sa naissance à sa destruction"*, explique l'ARS.

Actuellement, tout bâtiment neuf construit émet 1,5 tonne équivalent CO2 par m2. L'objectif du label BBCA est d'émettre deux fois moins de CO2 par m2. Mais limiter les émissions de CO2 impose de revoir la manière de concevoir et de construire. Pour cela il faut questionner le besoin de parkings, en changer le revêtement avec la mise en place de bandes enherbées ou bien utiliser du ciment bas carbone, fabriqué à base de laitiers de hauts fourneaux.

Construction raisonnée

La construction raisonnée prônée par le BBCA couvre les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction, l'entretien, le renouvellement et la fin de vie du bâti et des systèmes. En ce qui concerne la superstructure et la maçonnerie, un remplissage en matériaux biosourcés, une structure en bois ou mixte ou une structure en acier recyclé et l'utilisation de ciment bas carbone sont recommandés.

Toujours en matière de construction raisonnée, le BBCA propose d'optimiser les épaisseurs d'isolants, les surfaces vitrées, de laisser la structure et les équipements apparents et de décroisonner les espaces, enfin de favoriser les revêtements biosourcés ou recyclés et de laisser les matériaux bruts.

Exploitation maîtrisée

Le BBCA recommande également une exploitation maîtrisée qui couvre les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie de tous les usages en phase d'exploitation. Il est alors recommandé d'utiliser moins d'énergies carbonées et d'employer des produits locaux.

L'économie circulaire doit également être prise en compte dans le bâtiment bas carbone, où le potentiel de recyclage des matériaux, évalué par la norme NF EN 15804 est à inclure tout comme le potentiel de transformation ou de démontabilité du bâtiment.

Le principal facteur qui limite le développement du label BBCA est le surcoût de l'étude. *"Il faut réaliser une analyse du cycle de vie (ACV) assez poussée pour connaître les économies à réaliser"*, explique Véronique Magnière. *"C'est assez long et fastidieux"*.